

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/14623
31 juillet 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 30 JUILLET 1981 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'ANGOLA AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'informer le Conseil de sécurité et la communauté internationale de la dernière en date d'une série d'actions militaires entreprises sur une échelle massive par le régime minoritaire raciste d'Afrique du Sud contre la souveraineté, la stabilité et l'intégrité territoriale de la République populaire d'Angola.

Les troupes racistes sud-africaines, composées d'une brigade d'infanterie, de deux bataillons formés de mercenaires et de Sud-Africains racistes et d'un bataillon sud-africain d'infanterie motorisée, renforcées et appuyées par des avions Impala et des hélicoptères Puma et Alouette III, des canons de 155 mm, des mortiers de 81 mm et des véhicules blindés AM-60, ont pénétré en territoire angolais et ont occupé un certain nombre de localités; elles établi leur poste de commandement à Mulemba. Les troupes racistes et les mercenaires, outre qu'ils contrôlent les routes d'accès et l'espace aérien, se sont livrés à des destructions massives dans la région.

Parallèlement à l'invasion militaire qui a dévasté le sud de l'Angola, le régime d'apartheid a renforcé ses effectifs militaires dans le territoire de Namibie en y envoyant encore 40 000 soldats, dont la plupart sont stationnés le long de la frontière entre l'Angola et la Namibie.

Depuis plus de quatre ans et demi, mon gouvernement a tenu le Conseil de sécurité au courant des actes incessants d'agression militaire, d'invasions armées, d'incursions, d'enlèvements, de massacres et de destructions et d'autres violations flagrantes des normes et des principes du droit international auxquels s'est livré le régime raciste minoritaire de Pretoria contre la République populaire d'Angola depuis l'aube de notre indépendance. En fait, l'annonce du succès de notre révolution, qui nous a acquis l'indépendance après cinq siècles sous le joug colonial, a provoqué une invasion armée massive de notre territoire par les forces du racisme et de l'impérialisme. La longue série d'interventions militaires de l'Afrique du Sud en Angola a été ponctuée par des massacres brutaux et massifs de civils - hommes, femmes et enfants - comme celui de Kassinga en 1978. L'année dernière, c'est contre l'Angola que l'Afrique du Sud a lancé son opération militaire la plus vaste depuis la seconde guerre mondiale.

Monsieur le Président, le Conseil s'est souvent réuni et a adopté des résolutions par lesquelles il condamnait l'Afrique du Sud, exigeait qu'elle mette fin à ses attaques et demandait instamment que l'Etat et le peuple angolais soient dédommés de leurs pertes. Selon la Charte des Nations Unies, les résolutions du Conseil de sécurité ont force obligatoire, mais l'Afrique du Sud, avec l'aide de ses amis impérialistes, multiplie en toute impunité ses actes d'agression.

Dans ces circonstances, mon gouvernement estime une fois de plus devoir avertir les Etats Membres de l'Organisation de la gravité extrême de la situation en Afrique australe en général et en Namibie en particulier. Ces attaques sont en effet étroitement liées aux problèmes de l'indépendance de la Namibie, de l'apartheid et du gouvernement par une minorité en Afrique du Sud.

La conduite de l'Afrique du Sud et le soutien que lui apportent les impérialistes - qu'ils l'aident activement ou qu'ils acquiescent simplement à ses actes - constituent non seulement une insulte pour l'Afrique, mais aussi une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. En effet, s'il produisait une conflagration en Afrique australe, elle ne se limiterait pas à cette région; et le potentiel de guerre n'a jamais été aussi redoutable.

Mon gouvernement se réserve le droit de demander au Conseil de sécurité d'agir. Dans l'intervalle, je vous serais obligé, Monsieur le Président, de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document du Conseil au titre de la question de l'agression sud-africaine contre la République populaire d'Angola.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Elisio de FIGUEIREDO

